

RÈGLEMENT ET CODE D'ÉTHIQUE VESTIMENTAIRE DU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LEFRANÇOIS SPORTS

Notre but est d'assurer la sécurité et le plaisir de tous nos membres. Nous vous demandons de nous aider à y parvenir. Tous les membres, employés et contractants-entraîneurs doivent respecter les règlements suivants :

- Nous suggérons fortement qu'une évaluation physique soit complétée dans les deux (2) première semaine suivant la date de votre inscription, et ce pour chaque membre, afin de vous entraîner en toute sécurité ;
- **Les membres doivent porter une tenue d'exercice appropriée en tout temps.** Une chemise doit couvrir le haut du corps, les shorts doivent être assez longs pour couvrir la mi-cuisse ou plus, des bas et des chaussures de sport sont aussi requis. La tenue vestimentaire doit convenir à l'exercice. Les vêtements décontractés ne sont donc pas permis : jeans, shorts en jean, shorts de course et tout vêtement comportant des fermetures éclair ou des rivets. **Les Tops de sport (genre soutien-gorge) ne sont pas autorisés.** Les chaussures à bouts ouverts aux orteils ou au talon, les sandales et les chaussures de loisir sont interdites. Il sera interdit à toute personne qui ne porte pas une vestimentaire appropriée de s'entraîner ;
- Lors de votre arrivée au gym, on vous demande de retirer vos bottes de vos pieds avant de franchir le tourniquet, afin de nous permettre de garder notre gym propre en tout temps. **PENSEZ À CEUX QUI VOUS SUIVRONT DANS LA JOURNÉE ;**
- Il est interdit de déranger ou d'intervenir dans la session d'exercice d'un autre membre ;
- L'entraînement de style SUPER SET est permis. Cependant, les autres membres sont autorisés à utiliser les machines lorsqu'elles ne servent pas entre les sets ;
- Respectez les droits des autres en adoptant un comportement courtois et approprié ;
- Le langage grossier est interdit ;
- Soignez votre hygiène personnelle en vous douchant régulièrement, en portant des vêtements propres et en utilisant du déodorant ;
- Les membres doivent nettoyer tout leur équipement après usage. Du désinfectant et des serviettes de papier sont disponibles partout dans le gym ;
- Le gym n'est pas responsable des effets personnels perdus ou volés. Les objets de valeurs doivent être déposés dans un casier. Vous devez apporter votre propre cadenas et le retirer à la fin de votre session d'exercice. Vous ne pouvez pas laisser des effets à l'accueil ;
- Aucun sac, manteau ou effet personnel n'est autorisé dans le gym ;
- Il est interdit de manger dans le gym ;
- Les membres du gym doivent rapporter immédiatement au personnel toute panne ou défaillance d'un équipement, blessure et préoccupation particulière ;
- Les poids doivent être replacés après chaque utilisation ;
- **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE PARTAGER VOTRE CARTE D'ACCES DU GYM AVEC QUI QUE CE SOIT, SOUS PEINE DE RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT DU MEMBRE ;**
- Si un membre ou un participant enfreint une règle, il ou elle sera sujet à la procédure suivante :
 1. Avertissement verbal : le personnel du gym l'informera de tout accroc.
 2. Si un deuxième avertissement s'avère nécessaire, il sera fait par écrit.
 3. Dans le cas où un troisième avertissement serait nécessaire, **LE MEMBRE SERA RENVOYÉ SANS REMBOURSEMENT.**